

TRANSPORTS CULTURELS 2022/2023

FICHE DE VŒUX

A retourner au Service Culture avant le mercredi 30 novembre 2022

Stéphanie Morier - culture@cauvaldor.fr – 05 82 12 00 31 (joignable les mardis, mercredis et jeudis)

Nom de l'établissement	
Commune	
Lot N° (1, 2, 3 ou 4 selon secteur)	
Nom du référent	
Nombre d'élèves total dans l'établissement	
Téléphone	
Mail	

Merci de préciser vos 3 intentions de sorties culturelles prévues pour l'année scolaire 2022/2023.
 La Communauté de Communes Cauvaldor finance les transports pour se rendre sur les lieux culturels.
 Veuillez-vous rapprocher des différents sites pour connaître leurs tarifs d'entrée.

Lieux Culturels	Nbre sorties ½ journée	Nbre sorties jour compl.
Cinéma (dans un rayon de 20 km autour de l'établissement), précisez 5 cinémas : Cinéma le Paris à Souillac, Cinéma l'Atelier à Gramat, Cinéma l'Uxello à Vayrac, Cinéma Robert Doisneau à Biars, Cinéma Saint-Céré		
Visites de sites patrimoniaux, dans le cadre de l'emprunt de la mallette pédagogique (auprès du Pays d'Art et d'Histoire) : <ul style="list-style-type: none"> - à Souillac, Martel, Rocamadour, Bretenoux, Carennac, Loubressac, Autoire, St-Céré, St Laurent les Tours, Sousceyrac en Quercy (avec un guide conférencier du Pays d'Art et d'Histoire, visite gratuite) - des châteaux de Montal et Castelnau-Bretenoux (entrée payante, se renseigner auprès des châteaux) Visites des expositions organisées par le PAH à Carennac		
Visites pédagogiques gratuites - Exposition Résurgence Dans le cadre de l'exposition d'art contemporain proposée par Cauvaldor à Souillac, une des visites induit un déplacement à la gare Robert Doisneau à Carlux		
Scène conventionnée Scénograph Spectacles ou actions de médiation (visite du théâtre, exposition de l'artothèque départementale, ateliers, répétitions) au théâtre de l'Usine à Saint-Céré ou dans le cadre de sa programmation sur le territoire de Cauvaldor (à Souillac, à Biars s/Cère, à Vayrac)		
Archéosite des Fieux à Miers Visite et animation		
Réserve Naturelle Régionale du Marais de Bonnefont à Mayrinhac-Lentour Animation encadrée		

Cette fiche vaut réservation des droits aux transports pour chaque école.
 Au-delà du 30/11/2022, les droits non réservés pourront être redistribués et le paiement d'un transport supplémentaire pourra être autorisé aux écoles qui en font la demande (dans le cas où l'enveloppe budgétaire ne serait pas entièrement utilisée).
 N'hésitez pas à nous contacter tout au long de l'année pour connaître les disponibilités.